



Morcenx-la-Nouvelle, le 30/06/2025.

DECISION DU MAIRE.

**N° 2025.14.
BAIL ADMINISTRATIF AVEC**

Le Maire de la Commune de Morcenx-la-Nouvelle,
Vu le code général des collectivités territoriales, en son article L 2122.22,
VU la délibération n° 2023.89 « Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire » du
28 Septembre 2023 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre
les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,
Considérant que la ville est propriétaire d'un local situé au 20 place Léo Bouyssou - 40110
MORCENX-LA-NOUVELLE,
Considérant la demande de location formulée par le

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER le bail administratif par lequel la Commune loue
à compter du 1^{er} Juillet 2025 et
jusqu'au 30 Juin 2028, le local situé au 20 place Léo Bouyssou - 40110 MORCENX-LA-
NOUVELLE.

Article 2 : DIT que le loyer semestriel est de 2 312,00 euros hors charges (4 624,00 euros
annuel), payable en début de période et révisable automatiquement chaque renouvellement
triennal express du contrat, en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Article 3 : DONNE délégation à Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, 2^{ème} Adjoint, pour
signer le bail administratif.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai
de 2 mois, à compter de sa publication. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le
site internet www.telerecours.fr.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera soumise aux
mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication lors de
la prochaine séance.

Copies : Préfecture
Dossier Décisions - Chrono CM
Compta - Dossier Bail



Le Maire,
Paul CARRERE.

Mairie de Morcenx-la-Nouvelle

2, place Léo Bouyssou, 40110 Morcenx-la-Nouvelle - ☎ : 05 58 04 19 00 - ✉ : mairie@morcenxlanouvelle.fr
www.morcenxlanouvelle.fr